



Dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation des enseignants stagiaires (lauréats au concours PE 2010)

Le jeudi 17 juin, l'Inspecteur d'Académie a réuni les organisations syndicales afin de leur exposer les modalités de mise en œuvre du dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation des enseignants stagiaires.

RAPPEL : ces enseignants stagiaires seront titulaires à la fois du M2 et du concours CRPE. Ces stagiaires seront affectés sur le terrain pour une année avec 1/3 de leur temps en formation et une titularisation à la fin de cette année scolaire.

A – Accueil des stagiaires

66 stagiaires seront accueillis le lundi 30 août 2010 (sur la base du volontariat) par l'IA afin de leur présenter le dispositif d'accompagnement durant leur année. Ceux-ci seront nommés dans des écoles d'application ou dans les écoles où un MAT sera porté volontaire.

B – Organisation de l'année de stage

Tout au long de l'année, chaque stagiaire sera accompagné par un professeur des écoles tuteur (EMF ou MAT/DEA*)

L'année de stage est organisée en 5 phases successives.

1 – Compagnonnage sur le terrain (13 semaines)

Au cours des 4 premières semaines :

- 3 jours d'observation et de pratique accompagnée + 1 journée en responsabilité.

Ensuite, 1 journée de formation filée, pilotée par un DEA sera organisée.



2 – Formation groupée à l’IUFM (2 semaines)

- 2 semaines : 1 avant les vacances de la Toussaint, 1 avant les vacances de Noël.

3 – Stage en responsabilité (6 semaines)

A partir du 3 janvier, ils ne sont plus dans la classe du tuteur. Ils seront placés pendant :

- 4 semaines dans la classe d’un T1 qui bénéficie d’un stage de formation continue
- 2 semaines dans la classe d’un T2 qui bénéficie également d’un stage de formation continue.

4 – Formation groupée (2 semaines)

- 2 semaines de formation professionnelle seront effectuées en continuité avec celles réalisées précédemment.

5 – Dernière phase sur le terrain (14 semaines – du 14 mars au 1^{er} juillet 2011)

- a) un stage en responsabilité de 4 semaines minimum sur un long congé. Au cours de cette période, l’IEN fera une inspection, support à la validation de l’année de stage.
- b) Après ce stage en responsabilité, les stagiaires seront nommés sur un poste de titulaire mobile de brigade pour réaliser en priorité des remplacements longs (peut-être pour continuer dans la classe où il était déjà en stage responsabilité) jusqu’à la fin de l’année. S’en suivra la titularisation ou la prolongation de scolarité.

C - L’accompagnement :

L’enseignant tuteur (EMF, MAT et DEA) accompagne et conseille tout au long de l’année un stagiaire. Il est à cette fin déchargé d’un quart de son temps soit une journée par semaine décomposée en :

- 3 heures de travail personnel à l’école
- 3 heures consacrées à la formation des stagiaires en collaboration avec les DEA qui seront les référents de ce dispositif.



L'enseignant tuteur établit avec le stagiaire un bilan de compétence dès la première semaine et construit avec lui les différentes étapes de sa formation pour lui permettre de construire les 10 compétences professionnelles listées ci-dessous :

- agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable,
- maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer,
- maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale,
- concevoir et mettre en œuvre son enseignement,
- organiser le travail de la classe,
- prendre en compte la diversité des élèves,
- évaluer les élèves,
- maîtriser les technologies de l'information et de la communication,
- travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école.

Tout au long de l'année, le stagiaire peut solliciter son tuteur.

Pendant les stages 3 stages en responsabilité, ils recevront la visite des tuteurs, des CPC. A chacune des étapes du parcours, des fiches de suivi de formation, des compte rendus seront rédigés par le tuteur ou par tout autre formateur.

Ces éléments pourront être consultés au moment de la validation.

Ceux-ci seront archivés dans un dossier numérique académique appelé PORTE-FOLIO.

Le SE-UNSA, dès le début, s'est opposé à cette nouvelle formation des enseignants (masterisation) qui a pu se mettre en place grâce à l'abstention de la FSU lors du vote au Conseil Supérieur d'Education.

Le rôle du MAT a changé, non seulement ils accueillent les stagiaires mais ils ont la lourde responsabilité de les accompagner et de les évaluer.

Le SE-UNSA soutiendra les collègues MAT qui, au vu de la charge de travail conséquente qui les attend, ne souhaiteraient plus s'investir dans le dispositif.

(*)

- IMP/PEMF : Instituteur, professeur des écoles maître formateur
- DEA : Directeur d'école d'application
- MAT : Maître d'accueil temporaire

